

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 17 JANVIER 2019 Feuillet 2019-001

L'an 2019, le 17 JANVIER, à vingt heures trente,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 11 Janvier 2019,
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine
SOUVAY, Maire.

Membres Présents : SOUVAY Christine - FERRY Régis - CHRISMENT Stéphane -
GRANDJEAN Marcelle - VAIREL Pierre-Alexandre - MARTIN Stéphane - FESCIA
Grégory - RITTERBECK-VILMAR Stella - HERMANN Alain - ORBAN Jean-Louis.

Membres absentes excusées :

- Mme MANGIN Doriane
- Mme HANZO Stéphanie
- Mme PHILIPPE Véronique

Membres absentes non excusées :

- Mme GIACOMETTI Sandrine
- Mme MATHIEU Nathalie

Conformément à l'article L2121.15, M. VAIREL Pierre-Alexandre a été nommé secrétaire
de séance. Le procès-verbal de la réunion du 06 décembre, l'ordre du jour de la présente
réunion sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Madame le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en
Mairie, pour lesquelles elle a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption :

- DIA reçue le 08/01/2019 : habitation, 30 B route de Remiremont, n° cadastre ZA 378.
- DIA reçue le 31/12/2018 : terrain, au lieu-dit La Croix Demange Genay, n° cadastre ZC
64.
- DIA reçue le 15/01/2019 : terrain, 2 route de Méménil, n° cadastre AB 233 et 236

01/2019 DECISION MODIFICATIVE DANS LE BUDGET ASSAINISSEMENT 2018

Madame le Maire explique aux élus que suite aux rattachements des ICNE (intérêts
courus non échus) qui doivent être faits sur le budget assainissement 2018, il manque
des crédits au chapitre 66. Elle rappelle que les crédits inscrits au chapitre 66 au
budget primitif de l'assainissement 2018 étaient de 6 584,95 €. Il convient de voter des
crédits supplémentaires pour 600,00 €, de ce fait une décision modificative doit être
faite dans le budget primitif assainissement 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'inscrire les crédits supplémentaires au budget primitif assainissement 2018
afin de pouvoir mandater les rattachements des ICNE

.66112/66 (dépenses de fonctionnement) : + 600,00 €

.74/74 (recettes de fonctionnement) : + 600,00 €

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 17 JANVIER 2019

02/2019 AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT ET LA SECURISATION DE LA ROUTE DE SAINT-DIE - RD 420

Par délibération en date du 12 avril 2018, le conseil municipal a autorisé madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement et la sécurisation de la route de Saint-Dié RD 420.

Ce marché a ainsi été signé avec le cabinet IDP Consult de Nancy pour un forfait provisoire de rémunération de 4600 € HT, soit un taux de rémunération de 2,30% par rapport à une enveloppe financière estimée de travaux de 200 000,00 € HT.

Madame le Maire explique aux membres du conseil municipal que le cabinet IDP Consult a envoyé l'avenant n°1 en date du 07 décembre 2018 qui fixe le forfait définitif de sa rémunération. Elle indique que le coût prévisionnel des travaux est désormais fixé à 431 407,24 € HT. Par conséquent, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est fixé à 9 922,37 € HT.

De ce fait, Madame le Maire demande aux élus d'approuver l'avenant n°1 du maître d'œuvre afin de pouvoir continuer ses missions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 2 voix contre et 8 voix pour :

- approuve l'avenant n°1 relatif au marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement et la sécurisation de la route de Saint-Dié RD 420, d'un montant de 5 322,37 € HT et portant fixation du forfait définitif de rémunération à 9 922,37 € HT en référence à un coût prévisionnel des travaux réajusté au montant de 431 407,24 € HT

-autorise le Maire à signer l'avenant ci-dessus ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Les crédits seront inscrits à l'article 2315 du budget primitif 2019 de la commune.

03/2019 COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION D'ÉPINAL : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ET DE RESSOURCES

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Madame le Maire, Christine SOUVAY,

Vu les dispositions de la Loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du Code Général des Impôts et notamment celles de l'article 1609 nonies C-IV,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les travaux de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges du 27 novembre 2018,

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 17 JANVIER 2019 Feuille 2019-002

Vu le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 27 novembre 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE :

D'APPROUVER le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources du 27 novembre 2018,

04/2019 RENOUELEMENT D'ENGAGEMENT A LA CERTIFICATION PEFC

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de PEFC Grand Est concernant le renouvellement d'engagement à la certification PEFC pour l'ensemble de la forêt d'Aydoilles. Notre engagement est arrivé à échéance le 31/12/2018 et il nous propose de le reconduite pour 5 ans soit jusqu'au 31/12/2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de renouveler l'engagement à la certification PEFC pour une durée de 5 an soit jusqu'au 31/12/2023

S'ENGAGE à honorer la contribution financière sur le budget annexe de la forêt

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce renouvellement d'engagement à la certification PEFC

05/2019 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'AIDE AUX TEMPS LIBRES SUR FONDS LOCAUX DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES POUR L'ANNEE 2019

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Caisse d'Allocations Familiales concernant le renouvellement de la Convention d'Aide aux Temps Libres sur Fonds Locaux de la C.A.F. des Vosges, valable du 1er février 2019 au 31 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

-AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Point sur la boulangerie et l'éventuel repreneur qui s'est manifesté.
- 2) Vœux de la Communauté d'Agglomération d'Épinal le vendredi 18 janvier 2019.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 17 JANVIER 2019

ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 17 JANVIER 2019

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
01/2019	Décision modificative dans le budget assainissement 2018	Finances locales	7.1.1.2
02/2019	Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement et la sécurisation de la route de Saint-Dié - RD 420	Commande publique	1.1.2
03/2019	Communauté d'agglomération : rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de ressources	Intercommunalité	5.7.6
04/2019	Renouvellement d'engagement à la certification PEFC	Domaine de compétences par thèmes	8.8.4
05/2019	Renouvellement de la convention d'aide aux temps libres sur fonds locaux de la Caisse d'Allocations Familiales des Vosges pour l'année 2019	Autres domaines de compétences	9.1.3
Questions et informations diverses			

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURES DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE

C. SOUVAY, Maire	R. FERRY, 1 ^{er} Adjoint	S. CHRISMENT, 2 ^{ème} Adjoint	V. PHILIPPE, 3 ^{ème} Adjointe Absente excusée
M. GRANDJEAN	N. MATHIEU Absente non excusée	P-A VAIREL	S. MARTIN
G. FESCIA	D. MANGIN Absente excusée	S. HANZO Absente excusée	S. RITTERBECK-VILMAR
A. HERMANN	J.L. ORBAN	S. GIACOMETTI Absente non excusée	